



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques d'Eure-et-Loir
3 place de la république
28019 Chartres

Décision de délégation de signature pour le responsable et les agents du SDIF D'Eure-et-Loir

Le Directeur départemental des Finances publiques d'Eure-et-Loir,

Vu l'article L 255 A du livre des procédures fiscales ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de M. Gradzig EL KAROUI, Administrateur de l'État en qualité de Directeur départemental des Finances publiques d'Eure-et-Loir, responsable des services fiscaux dans le département ;

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donné, à M. Rodolphe STIEGELMANN, inspecteur principal des finances publiques, responsable du SDIF d'Eure-et-Loir, pour liquider et émettre les titres de perception mentionnés à l'article L255 A du livre des procédures fiscales.

Article 2 : Les dispositions de la présente décision prennent effet au 19 septembre 2023.

Article 3 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure-et-Loir.

Fait à Chartres, le 19 septembre 2023

M. Gradzig EL KAROUI, Administrateur de l'État